

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de **PORTÉ PUYMORENS**

Date de convocation
Et d'affichage
Le 10/02/2022

du quinze février deux mil vingt deux

Sous la Présidence de M. Philippe MAURISSE

Présents : AUGÉ Jean-Philippe, BARRAL Anne, CHABBERT Pierre, FOSSEY Gérard, KOMAROFF Nicole, MAURISSE Philippe, MICHEL Amandine, OLIAS- -MARTY Hervé, SARDA Colette

Procurations : ROBOAM Julie à BARRAL Anne, ROUCAIROL Bernard à MAURISSE Philippe

Absents :

Secrétaire de séance : OLIAS- -MARTY Hervé

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	10
Votants	11
Absents	
Exclus	

OBJET : CONVENTION DEFIBRILLATEUR

Depuis 2007, grâce à une procédure de mise à disposition gratuite lancée par l'Assemblée Départementale, la commune de Porté-Puymorens est équipée d'un défibrillateur semi-automatique.

La convention de mise à disposition à titre gratuit est arrivée à terme le 31 décembre 2021 mais la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcé le 25 novembre 2021 en faveur du maintien de ce dispositif.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette nouvelle convention d'une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2022.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Maire
Philippe MAURISSE

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de deux mois à compter de la présente notification.